

Communiqué



La Princesse Astrid de Belgique devient Envoyée spéciale de la Convention

Genève, Bruxelles le 20 juin 2013 – Son Altesse Royale la Princesse Astrid de Belgique, une défenseuse de longue date des droits des survivants d'explosions de mines antipersonnel, devient Envoyée spéciale représentant la Convention sur l'interdiction de mines antipersonnel, ou Convention d'Ottawa, dans des efforts mondiaux visant à promouvoir cet important traité.

La Princesse Astrid qui a fait partie du mouvement antimines depuis plus d'une décennie, promouvra la Convention au niveau diplomatique dans des États qui n'ont pas encore adhéré au traité. «Je suis honorée d'avoir été appelée à promouvoir l'adoption universel de la Convention», a déclaré la Princesse Astrid.

«Alors que les victimes de mines ont diminué en grande partie grâce à la Convention, les mines antipersonnel sont encore à l'origine de terribles dommages et de souffrances. Uniquement en 2011, il y a eu 4 286 nouvelles victimes - ou 12 victimes chaque jour - enregistrées; la plupart d'entre eux, des civils. Il est évident que des efforts doivent se poursuivre pour mettre fin à l'utilisation, au stockage, à la production et au transfert des mines antipersonnel».

Depuis 2000, la Princesse Astrid a représenté la Belgique dans plusieurs des Assemblées des États parties à la Convention, y compris à Genève, la Thaïlande, la Jordanie et plus récemment, au *Sommet de Carthagène pour un monde sans mines antipersonnel*.

Ce fût lors du *Sommet de Carthagène* que les États et les organisations internationales et non gouvernementales ont souligné la «nécessité extrême» d'engager les États non parties à la Convention afin d'assurer l'acceptation universelle du traité. Depuis lors, l'Union européenne a tenu compte de l'appel en fournissant des fonds par le biais d'une décision du Conseil, pour faciliter la promotion de la Convention par la Princesse Astrid et par d'autres Envoyés spéciaux du traité.

En plus de la Princesse Astrid de Belgique, Son Altesse Royale le Prince Mired Raad Al Hussein de la Jordanie et l'activiste antimines - et chanteur gagnant de plusieurs prix Grammy - Juanes, se joignent aux efforts pour promouvoir le traité qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel à travers le monde.

La Convention a été adoptée à Oslo en 1997, ouverte à la signature à Ottawa la même année et est entrée en vigueur le 1er mars 1999. Parmi 161 Parties à la Convention, 155 n'ont plus de stocks de mines antipersonnel; ensemble les États parties ont détruit plus de 44,5 millions de stocks.

Depuis que la Convention est entrée en vigueur, 25 des 59 États parties qui ont signalé des zones minées ont déclaré avoir rempli leur obligation de déminage; grâce au déminage des millions de mètres carrés de terres autrefois considérées dangereuses ont été libérés pour des activités normales.

###

Trouvez des photos de la Princesse lors du Sommet Carthagène sur :

<http://www.flickr.com/search/?q=princess%20astrid&w=47843173@N02>. Pour de renseignements de presse veuillez contacter Laila Rodriguez : press@apminebanconvention.org ou +41 (0) 22 906 1656.

Unité d'appui à la Convention sur l'interdiction de mines antipersonnel